Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 218

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

L'inefficacité de la violence

Je lis dans *Septembre Noir*, cahier publié par C.D.I.M. (Centre de documentation et d'information Israël et le Moyen-Orient) :
« Nous vous exterminerons tous, Ya Yahous !
Nous vous ensevelirons tous sous terre !
Nous retournerons à Jaffa, à Haïfa, à Acca.
Nous y retournerons et nous vous foulerons aux [pieds,
La solution politique, c'est la mort,
La mort, la mort !
Massacre, massacre, massacre ! »
Il s'agit, assure le cahier, d'un « chant de bataille du Fatah ».

Je lis par ailleurs dans l'opuscule *Les Juifs et Israël vus par les théologiens arabes* (compte rendu de la 4e conférence de l'Académie de recherches islamiques tenue à Rajab au mois de septembre 1968, publié par la « General Organisation for Government Printing Officies », Le Caire 1970) :

Mahomet : le précédent

« La plus belle chose qu'ait faite le prophète Mahomet a été de chasser (les Juifs) de l'ensemble de la péninsule arabique. C'est ce qu'a fait Mahomet, messager de Dieu. Nous ne mènerons jamais de négociations directes avec eux. Nous connaissons notre histoire et leur histoire, à l'époque du prophète. C'est une nation de menteurs et de traîtres, d'ourdisseurs de complots, un peuple né pour les actes de perfidie... »
(Ces gracieux propos ont été tenus par le président Anwar Sadate.)
Et plus loin :
« Les Juifs sont les ennemis du genre humain comme il ressort de leur livre sacré. »
Ça, c'est de M. Kamal Ahmad Own, vice-directeur de l'Institut de Tanta. Lequel poursuit :
« Quels enseignements devons-nous tirer de cette lecture de l'Ancien Testament, ce document historique juif rempli de contradictions ? La première chose que nous apprenons est que la nature pernicieuse des Juifs et le caractère criminel qui leur est propre expliquent les désastres, les afflictions et les persécutions qu'ils ont subis au cours de leur histoire. Nous apprenons aussi que les Juifs ne changent jamais... »

Les intérêts communs des « faucons »

— Ne pensez-vous pas qu'il y a quelque impudeur à vous appesantir sur ces déclarations dans le temps même qu'Israël vient d'abattre un avion civil, provoquant la mort de plus de cent innocents ?
— A mes yeux, les faits sont liés. Je suis persuadé que tout pays se sentant menacé dans son existence même tombe automatiquement aux mains de ses propres « faucons ». Si la Suisse se trouvait dans la situation d'Israël, vous pouvez imaginer aussi bien que moi lesquels de nos colonels tiendraient le haut du pavé... Bien entendu, la réciproque est vraie et l'acte de violence commis par les Israéliens ne peut que fortifier la position trémistes des deux camps ont partie liée. Les extrémistes arabes sont les plus sûrs soutiens des extrémistes israéliens ; et réciproquement.
— Vous en concluez ?

L'engrenage

— J'en conclus ceci : on entend souvent dire que seule la violence... etc. Je suis persuadé au contraire que la violence, parfois presque inévitable, a pour résultat presque inévitable également de ruiner la cause qu'elle prétend servir.

J. C.

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

Le pouvoir dans l'entreprise : la définition de l'OIT

« La protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder » : tel est le titre général de la convention et de la recommandation de l'Organisation internationale du travail que le Conseil fédéral renonce à ratifier. Nous situons par ailleurs la portée de ce refus (voir notre éditorial de première page) ; il nous paraît important aussi de permettre aux lecteurs de DP de juger sur pièces la lettre des textes en question. Ci-dessous, les paragraphes importants de la recommandation de l'OIT (réd.).

Chapitre 3 :
Protection des représentants des travailleurs

5. Les représentants des travailleurs dans l'entreprise devraient bénéficier d'une protection efficace contre toutes mesures qui pourraient leur porter préjudice, y compris le licenciement, et qui seraient motivées par leur qualité ou leurs activités de représentants des travailleurs, leur affiliation syndicale, ou leur participation à des activités syndicales, pour autant qu'ils agissent conformément aux lois, conventions collectives ou autres arrangements conventionnels en vigueur.

Les conditions de l'efficacité

6. [1] Lorsqu'il n'existe pas de mesures de protection appropriées suffisantes en faveur des travailleurs en général, des dispositions particulières devraient être prises en vue d'assurer une protection efficace des représentants des travailleurs.
[2] Ces dispositions pourraient inclure des mesures telles que les suivantes :
a) définition détaillée et précise des motifs qui peuvent justifier la cessation de la relation de travail des représentants des travailleurs ;